

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 11 juin 2014**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à **20 h** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	M. Daniel Paré, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Lise Demers, représentante
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Yves Tousignant, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire
Ville de Bécancour	M. Jean-Guy Dubois, maire et préfet suppléant
	M. Fernand Croteau, représentant
	M. Raymond St-Onge, représentant

et tous formant quorum

Assistent également à cette séance :

Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe
Mme Julie Dumont, aménagiste

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 10.1 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)
- 10.2 Coups de cœur – pacte rural
- 10.3 Guide sur la gestion des cours d'eau
- 10.4 Intranet
- 10.5 Retour sur l'assemblée des MRC (FQM)

**RÉSOLUTION # 2014-06-148
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
6. FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 État du budget
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Avis de conformité
 - 8.1.1 Municipalité de Fortierville – règlement PPCMOI no.2014-04-096
 - 8.2 Projet de règlement relatif à l'abattage d'arbres – assemblée publique
 - 8.3 Renonciation au délai – dossier no.405999
 - 8.4 Dossier argumentaire - ZEGT
9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.2 Culture
 - 9.2.1 Club de lecture
 - 9.2.2 Première Entente culturelle – ministère de la Culture et des Communications
 - 9.3 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 9.4 FRACQ – Transport collectif

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

- 9.5 Invitations / colloques
 - 9.5.1 Tournois de golf
- 9.6 Demande d'aide financière et/ou d'appui
 - 9.6.1 Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
 - 9.6.2 Club de l'Âge d'Or de Ste-Gertrude
- 9.7 Enclos de Sauvetage AG – poste SQ
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)
 - 10.2 Coups de cœur – pacte rural
 - 10.3 Guide sur la gestion des cours d'eau
 - 10.4 Intranet
 - 10.5 Retour sur l'assemblée des MRC (FQM)
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2014-06-149
adoption du procès-verbal – séance du 14 mai 2014**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2014 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 8 mai au 4 juin 2014, s'élèvent à 250 923 \$ (programmes de rénovation, intérêts et capital pour fibre optique, aide financière aux MRC, TPS et TVQ, VVAP, avance pour agents ruraux, contribution de CTLS à Transport collectif).

Les déboursés pour la même période sont de 374 248 \$ (salaires, DAS, déplacements, programmes SHQ, fournitures de bureau, entretien équipement, honoraires juridiques, déneigement poste SQ, surveillance alarme, plan redressement MRC/CLD, cotisations, aliments, entretien réseau fibre optique + décision CRTC sur location poteaux, FSTD, Pacte rural, ingénieur forestier, fournitures nettoyage poste SQ, dépliant cohabitation harmonieuse, sauvegarde données, intérêts et capital fibre optique, téléphone, électricité poste SQ, lien internet, v/t 2014, assemblée des MRC, commandites, jeudis en chanson, fonds culturel, plantation lots intra, TPQ TVQ SSIR, coordonnateur incendie, contribution au CLD et à l'Office de tourisme).

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2014-06-150
acceptation des comptes à payer au 4 juin 2014**

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 4 juin 2014, ainsi qu'il suit :

	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
1	Le Nouvelliste	avis – poste DG	1 271.39	1 271.39
2	Le Courrier Sud	avis – poste DG	423.05	423.05
3	Lajoie, Héon, Allen, senc	direction générale	7 895.83	7 895.83
4	Protection Incendie CSF	extincteurs – poste SQ	50.02	50.02
5	ESRI Canada	crédit – conférence utilisateurs licences ArcGIS	-114.98 6 415.62	6 300.64
6	Cliptel 2.0	CD recouvrement – portable courriel + antivirus	51.74 625.46	677.20
7	Génératrices de la Mauricie	entretien annuel – génératrice SQ	414.18	414.18
8	Cannon Hygiène Canada	traitement araignées – poste SQ traitement fourmis – poste SQ	293.19 201.21	494.40
9	Rosette Laberge	club de lecture – conférencière livres (2)	351.76 20.00	371.76
10	Festival des 5 Sens	cotisation 2014	5 000.00	5 000.00

22 898.47

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

6.3 État du budget

Le budget est épuisé à 35.9 % comparativement à l'épuisement annuel de 33.3 %. Un surplus de l'ordre de 40 000 \$ est envisageable.

7. ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

- 3- *MRC de Portneuf – demande de modification à la législation municipale – appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.* La résolution touche 2 volets : le moyen de convocation aux séances extraordinaires et les seuils d'adjudication de contrat. Il est d'avis d'appuyer ces demandes de façon séparée.

**RÉSOLUTION # 2014-06-151
appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours
moyen de convocation**

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155 doivent être donnés aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté et, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé;

CONSIDÉRANT que cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'évolution technologique, il y a lieu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire revoit sa législation;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours auprès du ministère afin de revoir la législation municipale pour l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et ainsi permettre aux municipalités de transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2014-06-152
appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours
régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux**

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2011, le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux a été révisé sans tenir compte des coûts d'opération qui augmentent avec les années;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que les montants relativement au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux soient revus à la hausse et que, de plus, ils fassent l'objet d'une indexation annuelle.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis de conformité

8.1.1 Municipalité de Fortierville – règlement PPCMOI no.2014-04-096

**RÉSOLUTION # 2014-06-153
avis de conformité à la municipalité de Fortierville
règlement no.2014-04-096 relatif au PPCMOI**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville demande à la MRC un avis de conformité pour le règlement no.2014-04-096 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19), la MRC doit examiner la conformité du règlement eu égard aux objectifs du

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire et aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que la technique des projets particuliers est un outil qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques;

CONSIDÉRANT que l'objectif du règlement est d'encadrer la réalisation d'un projet présentant la combinaison de deux usages non résidentiels ou plus sur un même terrain;

CONSIDÉRANT que les projets soumis doivent respecter les critères d'évaluation prescrits dans ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un règlement à caractère discrétionnaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut exercer son pouvoir sur les projets particuliers en zone agricole puisque le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur intègre les orientations gouvernementales visant à favoriser la protection des activités agricoles;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que le règlement no.2014-04-096 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité.

ADOPTÉE

8.2 Projet de règlement relatif à l'abattage d'arbres – assemblée publique

**RÉSOLUTION # 2014-06-154
projet de règlement relatif à l'abattage d'arbres
assemblée publique**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement relatif à l'abattage d'arbres lors de la séance régulière du 14 mai 2014;

CONSIDÉRANT que la MRC doit tenir une assemblée publique de consultation en vertu de l'article 79.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la MRC doit désigner la commission de consultation conformément à l'article 79.6 de la même loi;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS ce qui suit :

- la date de l'assemblée publique fixée au 11 juin 2014 à 19h00 par la résolution # 2014-05-138 est reportée au 2 juillet 2014 à 19h00 à la salle du conseil des maires;
- le comité d'aménagement est désigné pour former la commission de consultation.

ADOPTÉE

8.3 Renonciation au délai – dossier no.405999

**RÉSOLUTION # 2014-06-155
renonciation au délai – dossier no.405999**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour s'est adressée à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture des parties de lot situées dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, tel que présentée par la résolution no.13-364 de la Ville de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a pris connaissance de l'orientation préliminaire émise par la Commission de protection du territoire agricole dans le dossier portant le no.405999;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour et en accord avec ladite orientation préliminaire;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Dubois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires renonce au délai de 30 jours prescrit par l'article 60.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire concernant le dossier no.405999.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

ADOPTÉE

8.4 Dossier argumentaire - ZEGT

Cet item est reporté à la séance de juillet.

9. GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

**RÉSOLUTION # 2014-06-156
travaux sur les cours d'eau
autorisations et engagements**

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse technique du responsable des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que ces cours d'eau nécessitent un entretien mécanisé;

CONSIDÉRANT que les intéressés ont été rencontrés;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les travaux sur les cours d'eau ci-après nommés soient autorisés, que Stéphane Laroche soit nommé responsable des travaux et que des entrepreneurs soient engagés, ainsi qu'il suit :

Cours d'eau	Entrepreneurs retenus par les intéressés	Équipement requis	Prix
Florido-Bruneau (Saint-Sylvère)	Excavation Roland Laquerre Drainage St-Célestin	pelle 225T pelle 210	120 \$ / h 125 \$ / h
branches 4-5-6 de Joseph-Larivière (Saint-Sylvère)	Excavation Denis Demers Excavation FMK	pelle 200 pelle 315	110 \$ / h 85 \$ / h
branches 17-18-19-24-27 de Petite Rivière St-Louis (Saint-Sylvère)			
branches 2-3 de Héon (Saint-Grégoire)			
David-Dubois (Sainte-Cécile-de-Lévrard)			

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le responsable des travaux à engager les services pour un broyeur lorsque requis.

ADOPTÉE

M. Mario Lyonnais fait rapport au conseil d'un problème vécu avec le MTQ dans le cas d'un cours d'eau à Parisville. Des travaux de nettoyage sont à faire sur un cours d'eau. Pour ce faire, le MTQ devait remplacer et abaisser de 16 pouces le ponceau en place. Cependant, lorsque les travaux ont été effectués, le ponceau a été abaissé de seulement ½ pouce en raison de la présence d'une dalle de béton sous le ponceau existant. Le MTQ estime que l'enlèvement de la dalle pourrait causer problème à la structure de la route et a fait savoir qu'il n'y aurait pas d'autres travaux sur ce ponceau.

La MRC est responsable de la libre circulation des eaux. Cette situation empêche donc la MRC de remplir ses engagements selon la *Loi sur les compétences municipales*.

9.2 Culture

9.2.1 Club de lecture

**RÉSOLUTION # 2014-05-157
club de lecture de la MRC de Bécancour
demande pour rencontre d'auteur**

CONSIDÉRANT l'action 12 (mise sur pied d'un club de lecture) du plan d'action triennal 2013-2015 de la MRC de Bécancour, en matière de culture;

CONSIDÉRANT que pour lancer le club de lecture de la MRC de Bécancour, le comité culturel propose deux rencontres d'auteurs centricois ou d'origine centricoise;

CONSIDÉRANT que le comité culturel, lors de la séance du 6 mai 2014 a proposé l'auteur centricoise Rosette Laberge pour une rencontre animée;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour confirme l'engagement de Rosette Laberge pour un rencontre d'auteur le 27 mai 2014 à la salle

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Nicolas-Perrot de Ville de Bécancour (secteur Bécancour).

Ainsi, Mme Monique Manseau est la personne-ressource que la MRC désigne pour le suivi du dossier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe, soit le signataire désigné.

ADOPTÉE

9.2.2 Première Entente culturelle – ministère de la Culture et des Communications

**RÉSOLUTION # 2014-06-158
première entente culturelle
ministère de la Culture et des Communications**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour a adopté une politique culturelle le 5 juillet 2006 et s'est engagée dans le développement de la culture dans son milieu notamment par l'adoption de trois plans d'actions culturels triennaux;

CONSIDÉRANT qu'il faut promouvoir le développement et la création de projets culturels pour la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité culturel est à élaborer un projet pour une première Entente culturelle à intervenir entre la MRC de Bécancour et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que cette première Entente n'est pas prévue à l'an 3 (2015) du plan d'action 2013-2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culturel sur le sujet;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'engager la MRC de Bécancour à entreprendre l'élaboration d'une première Entente Culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le comité culturel à produire les scénarios requis afin qu'un montant de 10 000 \$ soit réservé dans l'enveloppe de l'an 3 (2015) du plan d'action 2013-2015 pour ce faire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC de Bécancour autorise Mme Monique Manseau, agente de développement culturel à déposer une demande d'Entente culturelle au nom de la MRC de Bécancour auprès du ministère de la Culture et des Communications et Mme Manseau sera la personne-ressource que la MRC désigne pour le suivi du dossier.

En cas d'entente avec le Ministère, le signataire désigné sera Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

M. Jean-Guy Dubois mentionne que la CRÉ dispose de plusieurs fonds où des sommes d'argent importantes sont disponibles. Il est cependant regrettable de constater que la MRC de Bécancour profite peu de ces sommes et que la presque totalité va à Drummond ou Victo. Il souhaite trouver le moyen d'intéresser la société civile à joindre la CRÉ pour que Bécancour puisse aussi être représentée favorablement et présenter des projets.

M. Christian Baril mentionne que les « grosses » municipalités ont les ressources nécessaires pour la recherche de subventions et l'élaboration des dossiers de demande d'aide financière.

M. Jean-Guy Beudet ajoute que les municipalités ne sont pas informées de ce qui peut être disponible à la CRÉ.

M. Guy St-Pierre ajoute que des fonds fédéraux sont aussi disponibles pour les municipalités mais que celles-ci ne sont pas au courant de l'existence de ces fonds. C'est notamment le cas en matière d'environnement, des pistes cyclables ou des matières recyclables.

M. Jean-Louis Belisle mentionne que Bécancour a su tirer son épingle du jeu en matière d'économie sociale et qu'elle le fera sous peu en matière de culture.

9.3 Plan de gestion des matières résiduelles

**RÉSOLUTION # 2014-06-159
plan de gestion des matières résiduelles
amorçe du processus de révision**

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Bécancour est en vigueur depuis le 25 septembre 2004 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*, le PGMR doit être révisé à tous les cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a fait paraître, en juillet 2013, de nouvelles lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bécancour, conformément aux dispositions des articles 53.11 et 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus d'élaboration ou de révision de son PGMR.

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la MRC de Bécancour :

- amorce la révision de son PGMR ;
- diffuse un avis dans un journal publié sur le territoire de la MRC de Bécancour ;
- transmette copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'aux MRC environnantes.

ADOPTÉE

9.4 FRACQ – Transport collectif

Transport collectif Bécancour/Nicolet-Yamaska dépose une demande dans le cadre du *Fonds régional de l'alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale du Centre du Québec (FRACQ)*. Le montant demandé est de 125 000 \$ pour un projet qui peut atteindre 341 154 \$. Transport collectif Bécancour/Nicolet-Yamaska investira, pour sa part plus de 68 000 \$ dans la démarche.

Dans toute la démarche relative à la prise de compétence par la MRC dans les domaines de transport collectif et de transport adapté, M. Jean-Guy Dubois rappelle que Ville de Bécancour en sera exclue. Cependant, une demande a été faite à Transport collectif Bécancour/Nicolet-Yamaska d'élaborer les scénarios possibles pour Ville de Bécancour en regard des transports collectif, adapté et en commun. Mme Villeneuve mentionne que cette particularité est incluse à la demande d'aide à la FRACQ.

M. Dubois insiste sur le fait qu'on devra se questionner à savoir si le transport collectif est au service de l'utilisateur qui en a besoin ou au service des transports. M. Maurice Grimard répond que la politique insiste afin que le transport collectif et/ou adapté soit au service de l'utilisateur qui en a besoin. M. Normand Gagnon précise qu'une démarche est en cours afin de caractériser les transports effectués pour éviter les abus.

**RÉSOLUTION # 2014-06-160
fonds régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale
présentation du projet « Renaissance »**

CONSIDÉRANT la mise sur pied par la CRÉ Centre-du-Québec du *Fonds régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale au Centre-du-Québec*;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de Bécancour s'est vue attribuée un montant de l'ordre de 270 525 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC désire faire renaître le développement de l'offre de services de transport des personnes dans la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que la MRC considère le transport des personnes comme un levier économique pour le développement de son milieu, la rétention de ses citoyens qui inclut le maintien à domicile des aînés.

CONSIDÉRANT que la MRC considère également l'accessibilité aux services de transport comme une ressource servant à lutter contre la pauvreté et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT que le projet « Renaissance » nécessite une aide financière de 125 000 \$ et que Transport collectif Bécancour/Nicolet-Yamaska y investit l'équivalent de plus de 68 000 \$;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le projet « Renaissance » soit présenté à la CRÉ Centre-du-Québec dans le cadre du *Fonds régional de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale au Centre-du-Québec* pour un montant de 125 000 \$.

ADOPTÉE

9.5 Invitations / colloques

9.5.1 Tournois de golf

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2014-06-161
participation à divers événements**

CONSIDÉRANT les demandes de financement et/ou de participation à des événements;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au compte « contribution aux organismes »;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Dubois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser la participation aux activités tel que mentionné au tableau ci-dessous :

ORGANISME	ACTIVITÉ	PERSONNES	ENDROIT	COÛT
CRÉCQ	tournoi de golf	Jean-Louis Belisle Yves Tousignant	Club de golf Plessisville	125 \$/personne
CCICQ	tournoi de golf	Jean-Guy Dubois Raymond St-Onge	Club de golf de Gentilly	140 \$/personne
Wôlinak	tournoi de golf	Mario Lyonnais	Club de golf Godefroy	60 \$/souper

ADOPTÉE

9.6 Demande d'aide financière et/ou d'appui

9.6.1 Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec

**RÉSOLUTION # 2014-06-162
fédération de l'UPA du Centre-du-Québec
portes ouvertes sur les fermes du Québec**

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération de l'UPA concernant la tenue des journées « portes ouvertes sur les fermes du Québec »;

CONSIDÉRANT qu'une ferme de la MRC de Bécancour est prévue soit Atocas St-Joseph de Manseau;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au compte « contribution aux organismes »;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour participe financièrement à l'événement pour un montant de 500 \$ (partenaire OR).

ADOPTÉE

9.6.2 Club de l'Âge d'Or de Ste-Gertrude

Le club de l'Âge d'Or de Ste-Gertrude demande un appui pour l'amélioration des infrastructures et des équipements du centre communautaire dans le cadre du programme **Nouveaux horizons pour les aînés**.

Le comité des loisirs de Ste-Gertrude, propriétaire des lieux, appuie ce projet et y investit une somme de 3 000 \$. La Ville de Bécancour appuie également ce projet.

**RÉSOLUTION # 2014-06-163
programme Nouveaux horizons pour les aînés
appui au club de l'Âge d'Or de Ste-Gertrude**

CONSIDÉRANT que le club de l'Âge d'Or de Ste-Gertrude désire produire une demande au programme *Nouveaux horizons pour les aînés*;

CONSIDÉRANT que l'organisme demande l'appui de la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité des loisirs de Ste-Gertrude appuie ce projet et y investit une somme de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour appuie également ce projet;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour appuie le projet visant l'amélioration des infrastructures et des équipements du centre communautaire dans le cadre du programme *Nouveaux horizons pour les aînés*.

ADOPTÉE

9.7 Enclos de Sauvetage AG – poste SQ

M. Mario Lyonnais explique qu'un enclos a été aménagé, adjacent au stationnement des véhicules de patrouille au poste de la Sûreté du Québec. Il ajoute que M. Alain Richard demande à ce que du gravier y soit apposé puisque la pelouse risque de faire rouiller ses équipements. M.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Richard demande aussi l'installation de caméras de surveillance. De l'avis général, seul le gravier sera installé.

**RÉSOLUTION # 2014-06-164
enclos de Sauvetage AG au poste de la SQ
épandage de gravier**

CONSIDÉRANT l'enclos installé au poste de la Sûreté du Québec pour les équipements de Sauvetage AG;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'y épandre du gravier pour minimiser la détérioration desdits équipements;

CONSIDÉRANT que le coût approximatif de ces travaux est de l'ordre de 400 \$;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que du gravier soit installé dans l'enclos ci-dessus mentionné.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de faire savoir à Sauvetage AG qu'aucune caméra de surveillance n'y sera installée étant donné que les équipements seront stationnés au poste de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)

M. Mario Lyonnais mentionne que la MRC a reçu, le 9 juin dernier, une lettre du MEIE mentionnant que l'aide financière au CLD sera coupée de 10 %, ce qui représente un manque à gagner de l'ordre de 34 000 \$ et ajoute que la MRC ne peut d'aucune façon combler ce manque à gagner. Le CLD devra revoir son budget et y apporter les aménagements nécessaires.

**RÉSOLUTION # 2014-06-165
ministère de l'Économie, de l'innovation et des Exportation (MEIE)
subvention pour le financement du fonctionnement des CLD**

CONSIDÉRANT que le MEIE faisait savoir, le 5 juin dernier, qu'il réduisait de 10 % la subvention allouée aux MRC pour le financement du fonctionnement des CLD;

CONSIDÉRANT que cette réduction de subvention représente un manque à gagner de l'ordre de 34 000 \$ et qu'elle est applicable à l'année en cours;

CONSIDÉRANT que les budgets des CLD sont adoptés en novembre de chaque année pour l'année suivante;

CONSIDÉRANT que lesdits budgets sont en presque totalité engagés;

CONSIDÉRANT qu'il y a incompatibilité entre le discours du budget, qui vise la relance de l'économie, et le moyen utilisé soit l'amputation des sommes dédiées au développement économique régional;

CONSIDÉRANT que les ententes relatives au financement des CLD se terminent le 31 décembre 2014;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour demande au ministre des Finances de revoir sa position quant au financement des CLD.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente soit transmise à :

- M. Carlos Leitão, ministre des Finances;
- M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- Jean-Denis Girard, ministre délégué au développement économique régional;
- M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour.

ADOPTÉE

10.2 Coups de cœur – pacte rural

Dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, le MAMOT souhaite produire un répertoire des réalisations tout comme il a été fait dans le cadre de la première politique de la ruralité (2002-2007). Ce répertoire vise à démontrer les multiples possibilités offertes par le pacte rural pour répondre à un éventail de problématiques locales de développement. Les agents ruraux ont fait

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

ressortir 2 projets soit la reconstruction du centre communautaire (municipalité de Sainte-Françoise) et la Route des Navigateurs (ATR).

10.3 Guide sur la gestion des cours d'eau

L'association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) souhaite réaliser un guide complet sur la gestion des cours d'eau du Québec. Les thèmes suivants y seront abordés :

- cadre législatif et réglementaire (compétences municipalités, qualité de l'environnement, politique de protection des rives, etc.);
- dynamique des cours d'eau;
- fonctions écologiques des cours d'eau et de leurs bandes riveraines;
- bonnes pratiques et projets innovateurs réalisés par les MRC et les municipalités;
- documents de travail, fiches techniques et devis type, lesquels documents pourront servir de référence auprès des intervenants.

Le coût total est évalué à 86 500 \$ et l'AGRCQ y investira 8 500 \$ en plus d'assurer la mise à jour du guide et la coordination du programme de formation qui en découlera. Plusieurs ministères (MDDELCC, MAMOT, MAPAQ) et le milieu municipal (MRC, CRÉ, FQM, UMQ) sont sollicités. La contribution demandée est de 500 \$ par MRC.

**RÉSOLUTION # 2014-06-166
guide sur la gestion des cours d'eau du Québec**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* en 2006;

CONSIDÉRANT la complexité du cadre législatif et réglementaire;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Dubois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour accepte de participer au financement de la réalisation d'un guide sur la gestion des cours d'eau par l'AGRCQ.

ADOPTÉE

10.4 Intranet

Mme Villeneuve offre aux membres du conseil une mini formation pour l'intranet et la gestion des documents informatiques. Ceci pourra être fait lors d'une séance de travail.

10.5 Retour sur l'assemblée des MRC (FQM)

M. Yves Tousignant fait un retour sur l'assemblée des MRC. En regard des plans des mesures d'urgence, seulement 40 % des municipalités en sont dotées. Cependant, les MRC n'auront pas à élaborer un « schéma des mesures d'urgence » comme il en a été le cas pour l'incendie. 3,5M \$ sont prévus pour la formation des pompiers à temps partiel. Le gouvernement souhaite aussi l'installation de bornes électriques le long des autoroutes 20 et 40. Les présidents des commissions scolaires pourraient être élus au suffrage universel, ce qui fait craindre le pire en matière de coûts. Une présentation de la MMQ sensibilise le monde municipal que les bâtiments sont sous assurés.

10.6 Ferro Atlantica

M. Jean-Guy Dubois mentionne qu'il a obtenu une audience avec M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) afin d'être rassuré sur les conséquences de la venue de Ferro Atlantica en sol québécois. Il rappelle que cette nouvelle entreprise peut nuire directement à Silicium Bécancour installée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. Il rappelle également que Silicium Bécancour, c'est plus de 180 employés dont 40 % résident sur la rive sud.

**RÉSOLUTION # 2014-06-167
FerroAtlantica en sol québécois
demande de vigilance**

CONSIDÉRANT que le géant espagnol FerroAtlantica a choisi le Québec pour construire sa première usine de silicium métal en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que cette usine entre en compétition directe avec Silicium Bécancour installée dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour depuis 1976;

CONSIDÉRANT qu'il est hasardeux de consentir des avantages pour favoriser l'implantation d'usines qui risquent de mettre en danger des emplois existants;

CONSIDÉRANT qu'après une perte de 850 emplois à Gentilly-2, la région craint qu'on mette aussi en péril les 170 emplois à Silicium Bécancour en lui amenant un concurrent;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de faire savoir à M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations que le conseil des maires de la MRC de Bécancour veut être rassuré sur les impacts que l'implantation de FerroAtlantica en sol québécois aura notamment sur la viabilité de Silicium Bécancour.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à M. Jacques Daoust de faire preuve de vigilance en regard des avantages consentis à FerroAtlantica comparativement à ceux consentis à Silicium Bécancour.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente soit transmise à :

- M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- Jean-Denis Girard, ministre délégué au développement économique régional;
- M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région du Centre-du-Québec;
- M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2014-06-168
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h35).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet

Line Villeneuve, BAA
Secrétaire-trésorière adjointe

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**